



Plan pour une rentrée en sécurité

Rentrée 2021-2022

Version du 23 août 2021

Ce document sera modifié à la lumière de nouvelles informations et de nouvelles directives du
Gouvernement de l'Alberta

Plan pour une rentrée en sécurité en 2021-2022 au CSCE

Le Plan pour la rentrée 2021-2022 est basé sur les consignes du gouvernement de l'Alberta et reflète une transition dans les mesures sanitaires obligatoires pour se diriger vers des pratiques exemplaires recommandées en matière de santé publique. ***Ce Plan pour 2021-2022 est sujet à des modifications selon notre analyse de la situation en évolution et les directives provenant de la part de la médecin hygiéniste en chef et de Alberta Education.***

En raison de la disponibilité des vaccins, l'Alberta lève les restrictions sanitaires et demande de revenir à une vie normale, en toute sécurité. Le système scolaire est interpellé à suivre les pratiques exemplaires de routine qui ont été élaborées par Alberta Health et qui peuvent être consultées dans le document [Guidance for Respiratory Illness Prevention and Management in Schools](#). Ce Plan précise les paramètres à respecter, au CSCE, pour la reprise, en sécurité, des apprentissages à l'école.

Scénario 1 - Fonctionnement presque normal avec des mesures sanitaires supplémentaires

1. Les mesures sanitaires de routine pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires, y compris l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire, le fait de rester à la maison quand on est malade, le maintien de l'aération, du nettoyage et de la désinfection régulière des zones les plus fréquentées seront respectées par tous.
 - a. Le désinfectant sera disponible aux entrées et dans les salles de classe.
 - b. Les élèves et le personnel développeront des routines pour se laver les mains régulièrement et souvent.
 - c. Des affiches feront la promotion de l'étiquette respiratoire et chacun sera encouragé à respecter l'étiquette respiratoire.
 - d. Les ajouts à la routine de nettoyage instaurés l'an passé seront maintenus pendant l'automne et réévaluer au fur et à mesure que la situation évolue.
 - e. Les systèmes de ventilation seront surveillés pour en optimiser leur performance.
2. Le port du masque à l'école n'est pas obligatoire mais encore recommandé. Le personnel et les élèves qui choisissent de porter le masque pourront le faire en toute confiance.
 - a. Le port du masque est obligatoire POUR TOUS dans les autobus scolaires jusqu'au 27 septembre selon la directive de la médecin hygiéniste en chef portant sur le transport en commun.

- b. Le port du masque peut être instauré sur recommandation de AHS comme mesure temporaire pour contenir la propagation d'une maladie respiratoire.
3. La répartition des élèves en cohorte ne sera plus obligatoire. Les élèves pourront reprendre leurs activités régulières ainsi que les routines associées aux récréations et au dîner. Il est important de maintenir, le plus possible, une cohorte pour les élèves du secondaire différente à celle des élèves de l'élémentaire dans chacune des écoles. Chacune des directions d'école communiquera le plan pour son école aux parents.
 - a. La répartition d'élèves en cohorte peut être instaurée sur recommandation de AHS s'il y a une éclosion dans une école afin de contenir la propagation de maladies respiratoires.
 - b. La distanciation physique sera maintenue ou encouragée dans des situations données.
4. Les activités sportives parascolaires pourront reprendre pour tous les élèves selon des mesures mises en place par la *Alberta School Athletics Association*. Les stages en milieu de travail reprendront ainsi que le chant et les cours de musique.
5. Pendant le mois de septembre, les déplacements à l'extérieur de la région devront être limités. Cette décision sera revisitée au fur et à mesure que la situation évolue.
6. Les examens en vue du diplôme de 12e année seront obligatoires pour toutes les matières. Les tests de rendement reprendront au cours de l'année scolaire 2021-2022 conformément à la pratique et selon les horaires établis par Alberta Education. Une décision sera prise un peu plus tard au sujet des évaluations de l'apprentissage des élèves de 3e année.
7. L'analyse des symptômes en utilisant l'outil [Alberta Health Daily Checklist](#) devrait être faite quotidiennement par le personnel et les élèves.
 - a. Si quelqu'un a des symptômes de COVID-19, il doit rester à la maison, remplir le [AHS Online Self-Assessment tool](#) pour déterminer s'il doit se faire tester et suivre les recommandations des professionnels de la santé.
8. Si un employé ou un élève démontre des symptômes à l'école, les écoles doivent mettre en place une stratégie pour assurer leur bien-être et celui des autres. Selon la situation, ces stratégies peuvent inclure:
 - a. demander à l'employé de porter un masque ou de rentrer à la maison.
 - b. demander à l'élève de porter un masque, le déplacer dans un endroit à l'écart des autres en attendant qu'il rentre à la maison.
 - c. un élève qui doit s'isoler recevra des travaux à faire à la maison.
 - d. ne pas revenir à l'école avant que les symptômes soient disparus.
9. Tout individu qui reçoit un résultat positif pour la COVID doit s'isoler. [Voir les règlements](#) de Alberta Health. Aucune personne n'est obligée de dévoiler les informations liées à leur santé à la direction de l'école. AHS n'informera pas le système scolaire lorsqu'un cas de COVID est confirmé.
10. Lorsque le taux d'absentéisme atteint 10% et plus, les directions sont tenues d'informer AHS. AHS gérera la situation et guidera les mesures à suivre.

- a. Alberta Health n'assurera plus le traçage et la notification des contacts rapprochés et le confinement des contacts rapprochés n'est plus légalement obligatoire. AHS continuera de gérer les éclosions de maladie respiratoire dans les écoles.
11. Programme de vaccination dans les écoles : Entre le 7 septembre 2021 et le 15 octobre 2021, des cliniques temporaires seront planifiées dans les écoles afin d'offrir une dose du vaccin contre la COVID-19 à des élèves nés en 2009 ou avant et au personnel qui voudrait accéder à ce service. Seuls les élèves pour qui les parents auront signé le formulaire d'autorisation à la vaccination pourront être vaccinés. Le formulaire est disponible [en version électronique](#) sur le site web AHS ou en version imprimée à l'école. Les formulaires d'autorisation doivent être retournés à l'école avant la fin de la journée du 5 septembre 2021. Les cliniques seront rendues disponibles s'il y a suffisamment d'intérêt dans les écoles.

Scénario 2 : Poursuite de l'apprentissage à la maison (Si les cours dans les écoles sont suspendus ou annulés)

Au besoin, le CSCE peut faire passer une partie d'une école, certains niveaux scolaires ou certaines classes à l'apprentissage à la maison pour des raisons opérationnelles. Le CSCE peut obtenir, auprès de Alberta Education, une autorisation de faire retourner, à court ou à moyen terme, toute une école à l'apprentissage à la maison pour des raisons opérationnelles. Dans les deux cas, la direction de l'école communiquera avec la direction générale du CSCE pour qu'une décision fondée sur les données probantes se prenne.

1. Dans ce scénario, la poursuite des apprentissages doit être assurée, soit par un enseignement en ligne ou par des travaux imprimés, selon la capacité des familles.
2. Les élèves passeront à l'apprentissage à la maison/en ligne:
 - a. M à 6 : Attentes en matière d'apprentissage : Accentuer les résultats d'apprentissage en Français, Anglais et Mathématiques afin d'appuyer le développement de la littératie et de la numératie. Intégrer les résultats d'apprentissage du curriculum en santé (avec un accent sur la santé mentale) Les heures d'enseignement par semaine seront modifiées.
 - b. 7 à 12 : Les attentes en matière d'apprentissage restent les mêmes que celles en vigueur dans l'apprentissage à l'école. Les enseignants continuent d'évaluer les apprentissages des élèves.
 - c. Les élèves continuent de bénéficier des services spécialisés, selon les besoins identifiés. Certains élèves peuvent être accueillis à l'école, selon les besoins.
3. Alberta Education pourrait modifier ses attentes en ce qui concerne les différents examens et tests qu'il gère.